

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Séance du lundi 9 avril 2018**

## Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 51  
Excusés : 12  
Absents : 9

Nombre de membres en exercice : 72

**REUNION DU 9 AVRIL 2018**

Le Président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le LUNDI NEUF AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TROIS AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Madame Martine VALLETON.

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 51**

Mme ARAB Dalila, M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BOUMEDJANE Karim, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHABANI Hamid, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSE Jacques, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GRAMFORT Mathieu, M. HOPPE Yannick, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MAHMOUDI Yacine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, M. MORIN Sébastien, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, M. ZANGRILLI François.

**EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 12**

M. BARON Stéphane,	à	M. MARIOT Claude,
Mme BOUR Patricia,	à	M. CARRE Julien,
M. GATIGNON Stéphane,	à	Mme MABCHOUR Najet,
Mme COCOZZA Merzouba,	à	M. CHABANI Hamid,
Mme JAOUANI Amel,	à	M. ARDJOUNE Madani,
Mme LAGNEAU Muriel,	à	Mme ELSODY Arhella,
M. MEIGNEN Thierry,	à	M. RANQUET Jean-Philippe,
Mme MOREIRA Véronique,	à	Mme WANLIN Elsa,
M. RAMADIER Alain,	à	Mme PINHEIRO Amélie,
Mme ROLAND IRIBERRY Nelly,	à	M. BAILLON Jean-François,
Mme SAGNA Fatou,	à	Mme ARAB Dalila,
Mme YERRO Georges-Marie,	à	M. ZANGRILLI François,

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 9**

M. AMARI Farid, Mme AUTAIN Clémentine, M. BESCHIZZA Bruno, M. EL KOURADI Fouad, M. MARQUES Paulo, M. NICOLAS Frédéric, M. SALINI Stéphane, Mme SEGURA Angela, M. VAZ Micaël.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Aude LAGARDE

**Le quorum étant atteint et en absence de Monsieur BESCHIZZA, Madame VALLETON procède à l'ouverture de la séance.**

**A la question 2.2 – Politique de la ville - (52 – 12 – 8)**

Monsieur Farid AMARI rejoint l'assemblée

**A la question n°4.3 – Urbanisme – (54 – 12 – 6)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA et monsieur Paulo MARQUES rejoignent l'assemblée

**A la question n°5 Monsieur BESCHIZZA reprend la présidence de la séance.**

**A la question n°10 – Personnel (51 – 12 – 9)**

Madame Séverine MAROUN, et messieurs Sébastien MORIN, Yannick HOPPE quittent l'assemblée

**A la question n°11.1 – Finances (54 – 11 – 7)**

Monsieur Stéphane GATIGNON rejoint l'assemblée, ainsi que madame Séverine MAROUN et messieurs Sébastien MORIN et Yannick HOPPE, alors que monsieur Paulo MARQUES quitte l'assemblée

**A la question n°11.2 – Finances (55 – 11 – 6)**

Monsieur Paulo MARQUES rejoint l'assemblée

**A la question n°11.3 – Finances (54 – 11 – 7)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée

**A la question n°11.4 – Finances (55 – 11 – 6)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée

# ORDRE DU JOUR

<b>1 - INFORMATION .....</b>	<b>4</b>
ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018 .....	4
<b>2 - POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>4</b>
2.1 – APPROBATION DES RAPPORTS « POLITIQUE DE LA VILLE » DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI .....	4
2.2 – SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2018 DE L'APPEL A PROJETS DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT .....	4
<b>3 - RENOVATION URBAINE .....</b>	<b>4</b>
3.1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) PORTANT SUR LE QUARTIER GASTON ROULAUD DE DRANCY .....	4
3.2 – DETERMINATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION RELATIFS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER GASTON ROULAUD A DRANCY .....	4
3.3 – CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE DELEGATION D'UNE ENVELOPPE DE 1 125 000 € A LA VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE. ....	5
<b>4 - URBANISME.....</b>	<b>5</b>
4.1 – APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DRANCY .....	5
4.2 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, LA COMMUNE DE SEVRAN ET LA SOCIETE ATLAND DEVELOPPEMENT .....	5
4.3 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TREMBLAY-EN-FRANCE SECTEUR DU VIEUX PAYS (ZONE UA)6	6
<b>5 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>6</b>
5.1 – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ECHANGE AVEC DAXING .....	6
5.2 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ME 93 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION .....	6
<b>6 - TRANSPORTS.....</b>	<b>6</b>
CONVENTION PARTENARIALE DU RESEAU FILEO – PERIODE 2018 - 2023 .....	6
<b>7 - EAU ET ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL .....	6
<b>8 - DECHETS MENAGERS.....</b>	<b>6</b>
APPROBATION ET UNIFORMISATION DES TARIFS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS .....	6
<b>9 - VIE INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>7</b>
REALISATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL A DRANCY SUITE A LA DELIBERATION DEFINISSANT L'INTERET TERRITORIAL EN NOVEMBRE 2017.....	7
<b>10 - PERSONNEL .....</b>	<b>7</b>
TRANSFERTS DE PERSONNELS DANS LE CADRE DES COMPETENCES DU TERRITOIRE (DELIBERATION 1) ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES POSTES (DELIBERATION 2) .....	7
<b>11 - FINANCES.....</b>	<b>7</b>
11.1 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2018 .....	7
11.2 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOI .....	7
11.3 – CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI .....	7
11.4 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES 2018 .....	7
11.5 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE 2017 SUR L'EXERCICE 2018.....	8
11.6 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE 2017 SUR L'EXERCICE 2018 .....	9
11.7 – BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE 2017 SUR L'EXERCICE 2018 .....	9
11.8 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018 .....	9
11.9 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018 .....	9
11.10 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2018 .....	9
11.11 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE – EXERCICE 2018 .....	10
<b>12 - QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>10</b>

## 1 - INFORMATION

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès Verbal de la séance du conseil de territoire du 12 février 2018.

## 2 - POLITIQUE DE LA VILLE

### 2.1 – APPROBATION DES RAPPORTS « POLITIQUE DE LA VILLE » DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les rapports « politique de la ville » des contrats de ville de Paris Terres d'Envol,
- **Autorise** le président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

### 2.2 – SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2018 DE L'APPEL A PROJETS DES CONTRATS DE VILLE DE L'EPT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le président ou son représentant à signer les tableaux de programmation budgétaire de l'appel à projets 2018 des contrats de ville de Paris Terres d'Envol.

## 3 – RENOVATION URBAINE

### 3.1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) PORTANT SUR LE QUARTIER GASTON ROULAUD DE DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le président à signer l'avenant au protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain relatif au quartier Gaston Roulaud et tout document y afférent.
- **Donne pouvoir** au président de procéder à son exécution.

### 3.2 – DETERMINATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION RELATIFS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER GASTON ROULAUD A DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud à Drancy tels qu'indiqués ci-après :
  - Restructurer le maillage viaire, notamment via la démolition d'une partie des bâtiments du quartier
  - Densifier le quartier et diversifier l'habitat via la construction d'une offre diversifiée de logements : privés, sociaux, logements locatifs ou en accession privée ou sociale, etc.
  - Renforcer l'attractivité du quartier en réhabilitant les bâtiments conservés, en adaptant la forme urbaine et architecturale du quartier à son environnement et en y favorisant la mixité des fonctions. Pour cela, il est prévu de réaménager le parc central, et de construire de nouveaux bâtiments visant à accueillir des équipements publics, des commerces et éventuellement des activités tertiaires.
  - Impliquer et accompagner les habitants dans le processus de transformation urbaine de leur quartier
  - Porter une ambition environnementale dans la mise en œuvre du projet urbain, notamment via la réalisation d'aménagements encourageant les mobilités douces
- **Approuve** les modalités de la concertation préalables suivantes :
  - Au sein de la maison du projet actuellement située au 120, rue Roger Salengro au sein de la cité Gaston Roulaud de Drancy :
    - Installation d'outils de communication et de panneaux informatifs relatifs au projet de renouvellement urbain, présentant les orientations stratégiques et opérationnelles envisagées à ce jour.
    - Mise à disposition d'un support où le public pourra consigner ses observations.
    - Ouverture de la maison du projet plusieurs fois par semaine et permanences assurées par des agents en charge du projet, permettant ainsi un échange direct avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur le projet urbain.

- Organisation par l'EPT Paris Terres d'Envol de réunions publiques portant sur le projet urbain et/ou tenue de stands d'information et d'échanges lors d'évènements publics locaux.
- Parution d'informations relatives au projet et/ou à la démarche de concertation dans le journal municipal et/ou sur les sites internet de la commune de Drancy et de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Autorise** le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'à la mairie de Drancy, située place de l'Hôtel de Ville, pendant toute la durée de la concertation.

### **3.3 - CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE DELEGATION D'UNE ENVELOPPE DE 1 125 000 € A LA VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE.**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol, à déléguer une enveloppe d'un montant de 1 125 000 € à la commune de Tremblay-en-France, dans le cadre de la convention régionale de développement urbain,
- **Dit** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours.

## **4 - URBANISME**

### **4.1 – APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DRANCY**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (62 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Approuve** la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Drancy telle qu'annexée à la présente délibération.
- **Précise** que les adaptations apportées au projet de PLU, après enquête publique dans les conditions prévues par l'article L153-21 du code de l'urbanisme, sont présentées dans la note de synthèse accompagnée d'un tableau déroulant la procédure ainsi que le document portant les réponses aux différentes observations relevées et des modifications à opérer.
- **Précise** que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme :  
la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol à l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois (93600) Boulevard de l'Hôtel de ville ainsi qu'à la mairie de Drancy place de l'Hôtel de ville (93700).  
Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département  
La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire dans les conditions prévues par l'article L.153-24 du code de l'urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications.
- **Précise** que le dossier de la révision générale du PLU de la commune de Drancy sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville de Drancy au centre administratif de la ville de Drancy, au service de l'urbanisme et au siège social de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol situé à l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois (place de l'Hôtel de Ville, 93600 Aulnay-sous-Bois).

### **4.2 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, LA COMMUNE DE SEVRAN ET LA SOCIETE ATLAND DEVELOPPEMENT**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Décide** d'approuver la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la commune de Sevrans et la société Atland, pour la réalisation d'un programme comportant 70 logements d'environ 4 400 m<sup>2</sup> SDP et d'un commerce d'environ 111,6 m<sup>2</sup> de SDP, sur un terrain sis rue Gabriel Péri / rue Henri Martin, et le montant de la participation forfaitaire établi à 71 €/m<sup>2</sup> de SDP sur la partie logement (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension de réseau INEDIS à la seule charge du constructeur) soit 312 400 € HT.
- **Précise** qu'en application des articles R211-2 et R211-3 la présente délibération sera notifiée au directeur départemental des finances publiques, au président du conseil supérieur du notariat, au président de la chambre départementale des notaires, au barreau constitué auprès du tribunal de grande instance de Bobigny, ainsi qu'au greffe du tribunal de grande instance de Bobigny.



#### **4.3 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TREMBLAY-EN-FRANCE SECTEUR DU VIEUX PAYS (ZONE UA)**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (64 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Approuve** la modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme de la commune de Tremblay-en-France, conformément au dossier annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.
- **Précise** que cette délibération produira ces effets juridiques dès l'exécution des mesures de publicité conformément aux dispositions du code de l'urbanisme édictées aux articles R.123-24 et R.123-25, avec notamment mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales.
- **Précise** que la présente délibération, qui deviendra exécutoire à l'accomplissement de la plus tardive des formalités de publicité, sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées.

### **5 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **5.1 – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ECHANGE AVEC DAXING**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol ou son représentant à signer le protocole d'échange avec Daxing,

#### **5.2 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ME 93 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Attribue** une subvention de 8 000 € à l'association ME 93 afin de soutenir l'organisation d'événements à destination des entreprises du territoire pour l'année 2018,
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat avec l'association ME 93,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **6 - TRANSPORTS**

#### **CONVENTION PARTENARIALE DU RESEAU FILEO – PERIODE 2018 - 2023**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention partenariale du réseau Filéo pour la période du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023,
- **Autorise** le président à signer la convention,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **7 - EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### **APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL**

**Le conseil de territoire à la majorité** (61 voix pour, 3 voix contre : Mme DELMAS, M. FERREIRA, M. MIGNOT, 2 abstentions : M. BAILLON, Mme ROLAND-IRIBERRY) :

- **Approuve** la signature de l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable de la ville de Blanc Mesnil actant le principe de la substitution de la société Nantaise des eaux services par Suez Eau France déjà membre du groupement,
- **Autorise** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **8 - DECHETS MENAGERS**

#### **APPROBATION ET UNIFORMISATION DES TARIFS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

**Après débat, le président décide, à l'unanimité des présents et représentés, de procéder au retrait de cette délibération.**

## 9 - VIE INSTITUTIONNELLE

### **REALISATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL A DRANCY SUITE A LA DELIBERATION DEFINISSANT L'INTERET TERRITORIAL EN NOVEMBRE 2017**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (57 voix pour, 9 abstentions : Mesdames MABCHOUR, ARAB, WANLIN, MOREIRA, SAGNA, ROLAND-IRIBERRY et Messieurs GRAMFORT, BAILLON, GATIGNON) :

- **Déclare** d'intérêt territorial la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'un espace culturel au quartier du Baillet à Drancy de 5 000 à 6 000 m<sup>2</sup> qui serait pourvu :
  - D'une salle polyvalente d'une jauge de 1 000 places,
  - D'un théâtre de 750 fauteuils en gradins,
  - De trois salles de cinéma de 100, 150 et 250 places,
  - Ainsi que d'annexes, de loges, de bureaux, locaux techniques, de stockage, logement gardien et restaurant.

## 10 - PERSONNEL

### **TRANSFERTS DE PERSONNELS DANS LE CADRE DES COMPETENCES DU TERRITOIRE (DELIBERATION 1) ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES POSTES (DELIBERATION 2)**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (61 voix pour, 2 abstentions : Mme ELSODY, Mme LAGNEAU) :

- **Adopte** le tableau des effectifs ci-joint comportant :
  - Création d'1 poste de directeur général adjoint développement et aménagement
  - Création de 6 postes dans le cadre d'emploi des attachés
  - Création de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise
    - Les postes créés pourront être pourvus par des titulaires ou des contractuels
- **Autorise** le président à signer tout acte relatif à ces créations de postes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 11 - FINANCES

### **11.1 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (63 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Fixe** le taux de la contribution foncière des entreprises à 33.68 % pour 2018.

### **11.2 – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOI 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (64 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Fixe** à 8,74 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2018 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget (ZIP unique).
- **Fixe** à 1,79 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2018 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Terres de France.  
Le produit correspondant est inscrit en recettes du budget primitif 2018 de Paris Terres d'Envol à hauteur de 14 841 734 €.

### **11.3 – CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (63 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Approuve** le reversement d'une part de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol fixé à 9 350 000 € résultant du besoin de financement pour cette compétence transférée.
- **Autorise** le président ou son représentant à signer la convention de reversement de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Dit** que les ajustements budgétaires sont inscrits au budget de la ville chapitre 73 article 7328 fonction 812.
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au préfet de Seine-Saint-Denis et à la trésorière principale de Sevran.

### **11.4 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (55 voix pour, 11 abstentions : Mesdames MABCHOUR, ARAB, WANLIN, MOREIRA, SAGNA, ROLAND-IRIBERRY, QUERUEL et Messieurs GRAMFORT, BAILLON, GATIGNON, CHALLIER) :

- **Approuve** les montants des FCCT actualisés pour 2018 après retour de compétences :

	FCCT socle 2018	FCCT exo de TH 2018	FCCT OM 2018
Drancy	2 056 376	401 473	
Dugny	624 579	57 157	
Le Bourget	-304 169	61 739	
Le Blanc-Mesnil			5 148 439
Sevran	5 447 522	221 121	
Tremblay-en-France	21 409 151	87 295	
Villepinte	9 130 353	89 173	
<b>TOTAL</b>	<b>38 363 812</b>	<b>917 958</b>	<b>5 148 439</b>

- **Approuve** le montant du FCCT 2018 pour la compétence PIG lutte contre la précarité énergétique :

	FCCT PIG 2018
Aulnay-sous-Bois	203 982
Le Blanc-Mesnil	164 334
Drancy	204 241
Dugny	39 453
Le Bourget	74 965
<b>TOTAL</b>	<b>686 974</b>

- **Approuve** le maintien des FCCT au titre de 2018 pour les plans locaux d'urbanisme, le renouvellement urbain, la politique de la ville :

	FCCT PLU 2018	FCCT renouvellement urbain 2018	FCCT politique de la ville 2018
Aulnay-sous-Bois			103 469
Le Blanc-Mesnil		147 048	133 763
Drancy	21 721	82 795	
Dugny			
Le Bourget	39 078		
Sevran			141 691
Tremblay-en-France	5 347	39 084	80 958
Villepinte	23 303		155 783
<b>TOTAL</b>	<b>89 449</b>	<b>268 927</b>	<b>615 664</b>

- **Approuve** l'inscription du FCCT eaux pluviales ainsi qu'il suit :

	FCCT eaux pluviales 2018
Aulnay-sous-Bois	41 244,77
Le Blanc-Mesnil	
Drancy	
Dugny	46 957,00
Le Bourget	
Sevran	309 818,94
Tremblay-en-France	292 003,13
Villepinte	188 400,02
<b>TOTAL</b>	<b>878 423,86</b>

Ces éléments sont inscrits dans l'attente de la conclusion d'une étude sur les réseaux d'eaux pluviales à mener au 1<sup>er</sup> semestre 2018, et qui permettra à chaque commune de se conformer à la règle budgétaire en vigueur pour l'inscription de ses dépenses et recettes liées à la compétence, selon qu'elles disposent d'un réseau unitaire ou bien séparatif.

- **Précise** que les FCCT seront titrés mensuellement et qu'ils seront reconduits chaque année jusqu'à la tenue d'une nouvelle CLECT.
- **Dit** que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au le préfet de Seine-Saint-Denis et à la trésorière principale de Sevran.

#### **11.5 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire 2017 SUR L'EXERCICE 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (54 voix pour, 12 abstentions : Mesdames MABCHOUR, ARAB, WANLIN, MOREIRA, SAGNA, ROLAND-IRIBERRY, QUERUEL et Messieurs GRAMFORT, BAILLON, GATIGNON, CHALLIER, FERREIRA) :



- **Reprend** par anticipation au budget primitif du budget principal de l'exercice 2018 de Paris Terres d'Envol, les résultats prévisionnels de l'exercice 2017, soit :
  - \*un résultat de fonctionnement de 15 753 242,03 € affecté prévisionnellement à hauteur de 3 436 573,93 € en compte de réserves (recette au compte 1068) et repris à hauteur de 12 316 668,10 € en report à nouveau de fonctionnement (recette au compte 002).
  - \*un solde d'exécution d'investissement de 3 576 518,87 € (dépense au compte 001).
 Les restes à réaliser d'investissement sur les compétences conservées par Paris Terres d'Envol, arrêtés au 31 décembre 2017, sont également repris à hauteur de 4 833 910,23 € en dépenses et 4 973 855,17 € en recettes.

#### **11.6 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire 2017 SUR L'EXERCICE 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (57 voix pour, 9 abstentions : Mesdames MABCHOUR, ARAB, ROLAND-IRIBERRY, QUERUEL et Messieurs GRAMFORT, BAILLON, GATIGNON, CHALLIER, FERREIRA) :

- **Reprend** par anticipation au budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2018 de Paris Terres d'Envol, les résultats prévisionnels de l'exercice 2017, soit :
  - \*un résultat de fonctionnement de 3 235 364,91 € affecté prévisionnellement à hauteur de 1 805 993,38 € en compte de réserves (recette au compte 1068) et repris à hauteur de 1 429 371,53 € en report à nouveau de fonctionnement (recette au compte 002).
  - \*un solde d'exécution d'investissement de 519 790,01 € (dépense au compte 001).
 Les restes à réaliser d'investissement, arrêtés au 31 décembre 2017, sont également repris à hauteur de 4 320 134,27 € en dépenses et 4 436 570,60 € en recettes.

#### **11.7 – BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL – REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISoire 2017 SUR L'EXERCICE 2018**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme DELMAS, M. MIGNOT et 2 abstentions : Mme QUERUEL et M. CHALLIER) :

- **Reprend** par anticipation au budget primitif du budget eau potable du Blanc-Mesnil de l'exercice 2018 de Paris Terres d'Envol, les résultats prévisionnels de l'exercice 2017, soit :
  - \*un résultat de fonctionnement de 7 368,97 € repris intégralement en report à nouveau de fonctionnement (recettes au compte 002).
  - \*un solde d'exécution d'investissement de 2 191 472,43 € (recettes au compte 001).
 Les restes à réaliser d'investissement, arrêtés au 31 décembre 2017, sont également repris à hauteur de 103 017,00 € en recettes.

#### **11.8 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (51 voix pour, 15 abstentions : Mesdames DUBOE, DE CARVALHO, MABCHOUR, ARAB, WANLIN, MOREIRA, SAGNA, ROLAND-IRIBERRY, QUERUEL et Messieurs GRAMFORT, BAILLON, GATIGNON, CHALLIER, FERREIRA, WATTEZ) :

- **Adopte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018, équilibré à la somme de 198 431 121,73 € (cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent trente et un mille cent-vingt-et-un euros et soixante-treize centimes)
 

- Section de fonctionnement	176 177 361,29 €
- Section d'investissement	22 253 760,44 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire

#### **11.9 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (57 voix pour, 9 abstentions : Mesdames WANLIN, MOREIRA, MABCHOUR, ARAB, QUERUEL et Messieurs GRAMFORT, WATTEZ, GATIGNON, CHALLIER) :

- **Adopte** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2018, équilibré à la somme de 38 579 164,65 € (trente-huit millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-quatre euros et soixante-cinq centimes)
 

- Section d'exploitation	13 472 959,03 €
- Section d'investissement	25 106 205,12 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire

#### **11.10 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2018**

**Le conseil de territoire à la majorité** (62 voix pour, 2 voix contre : Mme DELMAS, M. MIGNOT et 2 abstentions : Mme QUERUEL et M. CHALLIER) :

- **Adopte** le budget primitif du budget eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2018, équilibré à la somme de 3 294 349,13 € (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-neuf euros et treize centimes)
 

- Section d'exploitation	492 368,97 €
- Section d'investissement	2 801 980,16 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

**11.11 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE – EXERCICE 2018**

Le conseil de territoire à l'unanimité (64 voix pour et 2 abstentions : Mme QUERUEL et M. CHALLIER) :

- **Adopte** le budget primitif du budget de la régie de distribution de l'eau de Tremblay-en-France pour l'exercice 2018, équilibré à la somme de 2 074 100,77 € (deux millions soixante-quatorze mille trois cent euros et soixante-dix-sept centimes)
  - Section d'exploitation 1 542 807,00 €
  - Section d'investissement 531 293,77 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

**12 - QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition du président, Monsieur Yannick HOPPE présente le projet de constitutions de commissions thématiques, calquées sur les compétences principales du territoire :

1/ Commission n°1 - Ressources

2/ Commission n°2 - Renouvellement urbain, habitat, urbanisme, politique de la ville

3/ Commission n°3 - Développement économique, aménagement, transports

4/ Commission n°4 – Services techniques

5/ Commission n°5 – JOP, sports, accessibilité, handicap

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

Le secrétaire de séance

Aude LAGARDE



Le président

Bruno BESCHIZZA



Certifié affiché du

au

Bruno BESCHIZZA

